

INFORMATIONS NECESSAIRES AUX FAMILLES**REGIME DE L'ETABLISSEMENT**

Le Lycée BEL AIR reçoit des élèves internes, demi-pensionnaires et externes. L'internat composé exclusivement de chambres étude, accueille sur deux étages séparés filles et garçons. Quel que soit le régime des élèves, ils doivent s'engager à respecter en tout point le règlement intérieur de l'établissement et la charte de l'internat.

PENSIONS**Tarif**

Pension trimestrielle pour un interne : 560,30 €

Demi- pension trimestrielle : 220,80 € forfait 5 jours

Demi-pension trimestrielle : 196,80 € forfait 4 jours (mise en place à partir du 1^{er} janvier 2017).

Les tarifs sont forfaitaires, fixés par année civile au conseil d'administration de juin pour l'année suivante. Les services hébergement et restauration fonctionnent sur le mode du forfait annuel. L'inscription comme interne ou demi-pensionnaire vaut pour l'année scolaire.

Echelonnement des avis de pension

Les frais de pensions sont payables sur facture ou par prélèvement bancaire sur 10 mois.

Une facture est établie chaque trimestre : les 3 termes sont égaux (3 facturations de 12 semaines).

Situation donnant lieu à réduction de pensions

Une remise d'ordre est effectuée dans les seuls cas suivants :

- Une **absence supérieure à 15 jours** pour motif valable et dûment justifié : Maladie : faire une demande écrite et fournir un certificat médical - Raison familiale : faire une demande écrite.
- Un stage en milieu professionnel (quelque soit sa durée)
- Une mesure disciplinaire au-delà des 15 premiers jours.
- Un voyage d'étude selon les modalités de la charte voyage en vigueur dans l'établissement au moment du vote du budget prévisionnel du voyage.
- Lorsque le service n'est pas assuré (en cas de panne par exemple).

Changement de régime

Les demandes de changement de régime sont adressées par écrit à l'établissement. A réception d'une demande : Avant le 1/12, le changement de régime est accepté à partir

du second trimestre - Entre le 2/12 et le 28/02, le changement de régime est accepté à partir du troisième trimestre.

Démission ou exclusion définitive de l'établissement

La démission doit faire l'objet d'un courrier adressé à l'établissement qui confirmera la date de démission retenue. L'exclusion définitive est notifiée par écrit à la famille.

Dans ces deux cas, Le montant facturé est au prorata du temps passé

FRAIS DE PAPETERIE

Les fournitures nécessaires aux élèves pour leurs travaux personnels divers (exposés, rapport de stage, impressions en noir et blanc) seront facturées sur la pension du 1^{er} trimestre. Les tarifs prévisionnels 2016-2017 : 16.58 € pour les classes sans stage et 23.63 € pour les classes avec stage.

EMPLOI DU TEMPS

L'emploi du temps est modifiable chaque semaine en fonction des besoins pédagogiques et de la disponibilité des enseignants. Toute modification fait l'objet d'une information aux élèves au minimum par affichage sur le panneau à côté de la vie scolaire. L'emploi du temps est également consultable sur «Pronote». Un code confidentiel sera donné à chaque famille et chaque apprenant pour y accéder.

CALENDRIER

Nous attirons votre attention sur le fait que certaine période de stage de dérouleront pendant les vacances scolaires. Merci d'en prendre connaissance.

BOURSES NATIONALES D'ETUDES (voir document N°14)

Le dispositif des bourses nationales d'études du second degré de lycée est rénové à la rentrée scolaire 2016 afin de simplifier les démarches administratives pour les familles et assurer une cohérence des modalités d'attribution des différentes bourses nationales du collège à l'enseignement supérieur. Il est possible de réaliser une estimation du droit à bourse à l'adresse suivante : <http://www.simulbourses.educagri.fr/>

BOURSE DE TRANSPORTS DES ELEVES INTERNES

Les élèves internes peuvent bénéficier de bourses de transport, en fonction de leurs départements d'origines (renseignements auprès des conseils départementaux).

BOURSE D'EQUIPEMENT PROFESSIONNEL

Des bourses d'équipements sont allouées pour les 2^{nde} professionnelle vigne et vin auprès du Conseil Régional (avec le dispositif carte M'ra). Un achat groupé est proposé aux élèves par leur enseignant à la rentrée.

ASSURANCES

A l'occasion des stages en entreprise organisés par l'établissement :

- Les dommages corporels occasionnés par des accidents survenus pendant les activités et trajets sont garantis par l'état.
- Les dommages causés aux biens du maître de stage sont couverts, par l'intermédiaire d'une assurance collective souscrite par le lycée auprès de GROUPAMA, dont le coût reste à la charge des familles (facturée avec les autres frais).

Les parents doivent vérifier que leur assurance personnelle couvre la responsabilité civile de leur enfant ou doivent souscrire une assurance auprès d'une assurance de leur choix (fournir une attestation), y compris pour les risques individuels et sportifs.

TRANSPORTS SCOLAIRES

Département du Rhône :

Inscriptions, renseignements, trajets et horaires : <http://www.carsdurhone.fr/>

Département de l'Ain : Toutes les lignes de l'Ain arrivent au lycée Aiguerande de Belleville, puis il y a une correspondance pour le lycée Bel Air. Les transports scolaires dans ce département sont gratuits.

Inscriptions - Renseignements : <http://transportscolaires.ain.fr/>

Département de la Saône et Loire : renseignements, trajets et horaires disponibles sur le site internet : <http://www.saoneetloire71.fr>

TRANSPORTS DES ELEVES INTERNES

Pour les élèves qui arrivent par le train (gare de Belleville S/S), une navette est mise en place le lundi matin à partir de 8h30 et le vendredi après-midi (ce service est géré par l'association des parents d'élèves).

LA CARTE M'RA

La carte m'ra est un dispositif mis en place par le région Rhône Alpes pour les lycéens. Tous les élèves du lycée ont accès à ce dispositif (y compris 4^{ème} et 3^{ème}).

Les avantages sont multiples :

- Réduction de [50 à 100 € pour les livres scolaires](#) (en fonction de la classe)
- Réduction sur les places au cinéma, [musée, spectacle, musique](#) ...
- Réduction sur une licence sportive.
- Réduction sur [TER : un bon pour voyager moins cher](#)
- [Le pass contraception-prévention.](#)

Renseignements et inscriptions sur le site internet : www.rhonealpes.fr/949-15-25-ans.htm

Les élèves qui ont déjà une carte M'ra doivent la faire recharger au secrétariat (avant le 4 juillet 2016 ou à la rentrée).

TROUSSEAU DES ELEVES

Certains enseignements dispensés aux élèves nécessitent que votre enfant soit en

possession de vêtements et de matériels adéquats. Pour les internes, certaines fournitures devront également être apportées par les familles. Les enseignants donneront leurs instructions, à la rentrée.

Les tenues de sport, de travaux pratiques et de laboratoire ainsi que le nécessaire pour le dortoir seront obligatoirement demandés aux élèves dès la rentrée. Il est conseillé de marquer les vêtements au nom de votre enfant.

1°) Nécessaire pour le dortoir : literie en 90 cm de large.

- trousse de toilette, 4 serviettes de toilette, 1 oreiller, 1 couette, 2 draps de dessous, 2 housses de couette, 1 sac pour le linge sale, 3 cintres à vêtements, 1 cadenas. (les sacs de couchage et les traversins sont INTERDITS). Les draps, housse de couette et serviettes de toilette devront être lavés régulièrement et à toutes les vacances.

- 1 couverture et 1 protège matelas sont fournis par l'établissement en début d'année. La couverture est utilisée en cas d'évacuation de l'internat. Ils devront être restitués en fin d'année.

2°) Nécessaire pour le sport (dans un sac de sport) .

- un survêtement, 1 short, 1 paire de baskets réservée pour le sport.

3°) Nécessaire obligatoire pour les travaux pratiques : exploitation et ateliers (sauf 2nde GT, section STAV et Conseil Vente)

- 1 bleu de travail ou de préférence une combinaison

- 1 paire de chaussures de travail de sécurité et 1 paire de bottes caoutchouc

- 1 ensemble de pluie (pantalon et veste).

- 1 paire de gants (pour la filière vigne et vin)

Le nécessaire pour les travaux pratiques et pour l'entretien des chaussures sera rangé dans le vestiaire au sous-sol.

Les élèves de 2^{nde} professionnelle vigne et vin bénéficient d'une aide pour cet équipement (dispositif carte M'ra par le Conseil Régional). Un achat groupé peut être effectué à la rentrée, en concertation avec ces élèves et leur enseignant.

4°) Nécessaire pour les laboratoires et TP œnologie :

1 blouse en coton pour tous les élèves.

5°) Nécessaire pour les cours d'équitation :

Une bombe, botte ou boots et chaps d'équitation, gilet de protection (facultatif).

TOUT ELEVE NON EQUIPE PEUT ETRE REFUSE EN TRAVAUX PRATIQUES (TP), PAR LE PROFESSEUR, POUR DES RAISONS DE SECURITE.